

C. ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION MÉTROPOLITAINE DU MINISTÈRE DES COLONIES : RELATIOS AVEC LES MISSIONS RÉLIGIEUSES

POSITION DANS L'ORGANIGRAMME	ORGANISATION ET COMPÉTENCES DU SERVICE
Arrêté royal du 3 novembre 1908, Ministère des Colonies. Règlement organique de l'administration centrale (Moniteur belge, 4 novembre 1908)	
1 ^{ère} direction générale (Justice et instruction publique) — 1 ^{ère} division	1 [°] Affaires étrangères, relations avec le Ministère des Affaires étrangères, direction politique à donner aux autorités coloniales, instructions concernant les rapports des autorités locales avec les consuls 2 [°] Extraditions 3 [°] <u>Cultes</u> - Directeur général : V. Denyn - Chef de division : N. - Chef de bureau : Comte J. de Licherveld
Arrêté royal du 25 janvier 1910, Ministère des Colonies. Modification au règlement organique de l'administration centrale (modifiant l'arrêté royal du 3 novembre 1908) (Moniteur belge, 2 février 1910)	
1 ^{ère} direction (Justice et instruction publique) — 2 ^{ème} division	1 [°] <u>Cultes</u> 2 [°] Instruction publique 3 [°] Bienfaisance - Directeur général : V. Denyn - Chef de division : N. - Chef de bureau : Comte J. de Licherveld jusqu'en 1913
Arrêté royal du 28 juillet 1914, non appliqué (Moniteur belge, 30 juillet 1914), puis arrêté royal du 30 décembre 1918 modifiant le règlement organique du Ministère des Colonies (Moniteur belge, 17-18 mars 1919)	
7 ^{ème} direction (Cultes et instruction publique) — 1 ^{ère} section	Enseignement et préparation coloniale, concours, musée et bibliothèque, instruction publique, <u>cultes</u> , bienfaisance - Directeur général : E. Kervyn, puis E. De Jonghe à partir de 1924 - Directeur de la 1 ^{ère} section : E. De Jonghe - Chefs de bureau : E. Houart jusqu'en 1919 et L. Schmitz qui devient sous-directeur en 1924
Arrêté ministériel du 19 mai 1925	
7 ^{ème} direction (Cultes et instruction publique) — 1 ^{ère} section	Instruction publique, <u>missions religieuses</u> , cultes, bienfaisance - Inspecteur général : E. De Jonghe - Directeur de la 1 ^{ère} section : L. Schmitz
Arrêté royal du 31 mai 1928, Ministère des Colonies. Règlement organique (Moniteur belge, 7 juillet 1928) et arrêté ministériel du 31 mai 1928	

2 ^{ème} direction générale (Affaires indigènes, cultes, enseignement, hygiène) — 1 ^{ère} direction (Politique indigène, cultes et enseignement)	2 ^{ème} bureau : Cultes, <u>missions</u> , enseignement, bienfaisance - Directeur général : E. De Jonghe - Directeur de la 1 ^{ère} direction : R. Reisdorff, en charge du 1 ^{er} bureau - Sous-directeur : L. Schmitz, en charge du 2 ^{ème} bureau
Arrêté royal du 27 mai 1929 créant une Direction générale de l'Hygiène (<i>Bulletin officiel</i> , 1929, p. 1087) modifié par l'arrêté royal du 5 septembre 1929 (<i>Bulletin officiel</i> , 1929, p. 1087-1088) et arrêté ministériel du 10 octobre 1929	
2 ^{ème} direction générale (Affaires indigènes, cultes et enseignement) — 1 ^{ère} direction (Politique indigène, cultes et enseignement)	2 ^{ème} bureau : Culte, <u>missions</u> , enseignement, bienfaisance - Directeur général : E. De Jonghe - Directeur de la 1 ^{ère} direction : R. Reisdorff, en charge du 1 ^{er} bureau - Sous-directeur : L. Schmitz
Arrêté royal du 9 octobre 1933 fixant le nouveau règlement organique du Ministère des Colonies (Mentionné mais non publié au MB du 15 novembre 1933) et arrêté ministériel du 10 octobre 1933	
2 ^{ème} direction générale (Affaires indigènes, cultes et enseignement) — 2 ^{ème} direction (Cultes, enseignement, établissements scientifiques)	1 ^{er} bureau : Instruction publique, <u>missions religieuses</u> , culte, bienfaisance ; ainsi que, à partir de 1933, les organismes sans but lucratif - Directeur général : E. De Jonghe - Directeur de la 2 ^{ème} direction : L. Schmitz puis O. Liesenborghs, en charge du 1 ^{er} bureau - [Sous-]chef de bureau L. Javaux, puis G. Struelens, en charge du 2 ^{ème} bureau
Arrêté du régent du 21 décembre 1946, portant fixation du cadre organique et des barèmes du personnel du Ministère des Colonies (<i>Moniteur belge</i> , 2-3 janvier 1947)	
1 ^{ère} direction générale (Affaires politiques, administratives, judiciaires, sociales et médicales) — 4 ^{ème} direction (Affaires indigènes, cultes, missions, enseignement)	2 ^{ème} bureau : Cultes et <u>missions</u> , établissements scientifiques, organismes sans but lucratif - Directeur général : M. Van Hecke - Directeur de la 4 ^{ème} direction : J. Van Hove
Arrêté du Régent du 31 mars 1949. Cadre organique et barèmes du personnel (<i>Moniteur belge</i> , 3 avril 1949)	
[1 ^{ère}] direction générale des affaires politiques, administratives, judiciaires et médicales	2 ^{ème} section : Cultes et <u>missions</u> , établissements scientifiques, organismes sans but lucratif - Inspecteur royal des Colonies : C. Dupont - Conseiller de la 3 ^{ème} direction : J. Van Hove

<p>—</p> <p>3^{ème} direction (Politique indigène, cultes, missions, enseignement)</p>	<p>- <i>Secrétaire administratif de la 2^{ème} section : M. Vossen</i></p>
<p>Arrêté royal du 25 janvier 1952 fixant le cadre organique du personnel de l'administration centrale et des services extérieurs du Ministère des Colonies (Moniteur belge, 18-19 février 1952)</p>	
<p>2^{ème} direction générale (Affaires indigènes, enseignement, activités scientifiques cultes)</p> <p>—</p> <p>2^{ème} direction (Enseignement, activités scientifiques, cultes)</p>	<p>1[°] Enseignement général pour européens. Protection des titres universitaires 2[°] Enseignement général pour indigènes 3[°] Enseignement technique 4[°] Cultes, <u>missions</u> ; activités scientifiques ; organismes sans but lucratif</p> <p>- <i>Inspecteur royal des Colonies : J. Van Hove</i> - <i>Conseiller de la 2^{ème} direction : A. Gilles</i> - <i>Conseiller adjoint : M. Vossen</i> - <i>Secrétaires administratifs : M. Grauls et P. Schmitz</i></p>